

La cotisation 2020-2021

. Paiement intégral avant le 31 AOUT 2020 :

425,00€ (+25€ de frais administratifs pour transfert entrant ou nouvelle affiliation)

. A partir du 15 SEPTEMBRE 2020, le joueur dont la cotisation n'est pas intégralement réglée (sauf arrangement validé par la direction) se verra interdire de participer aux séances d'entraînement.

Un paiement non intégral de la cotisation avant la date du 31 août 2020, retardera inévitablement la livraison du pack. Ex : je paie 100 € le 15/7, Je verse le solde le 2/9 : je ne subis pas de pénalité mais je recevrai l'équipement après le 16/09.

Aucune remise d'équipement ne sera donc pratiquée avant l'encaissement total de la cotisation.

ATTENTION :

- 1) Les parents bénéficiant d'une aide plafonnée du CPAS et/ou autre service social devront suppléer la différence avant le 31 août 2020.
- 2) Cotisation d'un second enfant : peu importe la période : 340,00€ ; 3^{ème} enfant et + : 250 € (auxquels il faut ajouter 25€ de frais administratifs par enfant si transfert entrant ou nouvelle affiliation)
- 3) Tout nouvel affilié/transféré doit préalablement justifier du paiement de sa cotisation avant d'être définitivement enregistré au club.
- 4) Tous les transferts de joueurs du RRCW vers l'extérieur seront éventuellement autorisés jusqu'au 30.06.2019. Un montant de 25 € pour frais administratifs sera exigé à partir du 01.07.2019 (si approbation des responsables sportifs concernés).
- 5) La cotisation sera réglée exclusivement par virement sur le compte bancaire CBC N°BE35 7320 5478 4237 avec en communication, le nom, le prénom et la date de naissance du joueur.